+33-532-650-068 + Air France assistance spéciale : téléphone et aide aux passagers en France

Comment Bénéficier de l'Assistance Spéciale Air France ?

Voyager en avion quand on est en situation de handicap, âgé ou confronté à une réduction temporaire de sa mobilité peut sembler complexe. Pour transformer cette expérience en un trajet serein et sans stress, la compagnie aérienne nationale a déployé un dispositif complet d'accompagnement humain et logistique. Que vous deviez faire voyager un parent âgé, transporter un matériel médical spécifique ou réserver une chaise roulante d'aéroport, l'**Air France assistance spéciale** garantit une prise en charge sur mesure de l'enregistrement jusqu'à votre arrivée à destination.

Pour orchestrer l'ensemble de ces services et faire enregistrer vos droits auprès des équipes au sol, le numéro de téléphone direct en France est le **33 532 650 068**.

L'accès à l'assistance repose sur des protocoles stricts mais simplifiés, encadrés par la législation européenne :

- **Prise en charge téléphonique prioritaire :** Inscription, confirmation et modification de vos dossiers PMR au **33 532 650 068**.
- **Délai réglementaire de préavis :** Toute déclaration doit être soumise au moins **48 heures avant l'heure de départ**.
- **Transport gratuit d'équipements :** Gratuité totale pour deux équipements de mobilité (fauteuil roulant manuel ou électrique, déambulateur) et les appareillages médicaux.
- **Présence sur tout le réseau :** Assistance opérationnelle à Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, ainsi que dans tous les aéroports régionaux (Lyon, Marseille, Nice, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, etc.).

📌 Récapitulatif Pratique des Services et Droits des Passagers 2026

Prestation / Question Réglementaire	Modalités Officiels Air France	Numéro Direct
Comment contacter la ligne dédiée ?	Réservation PMR, suivi Saphir et déclaration de matériel	**33 532 650 068**
Quel est le prix de l'assistance ?	**0 € (Totalement gratuit)** selon le Règlement CE n° 1107/2006	**33 532 650 068**

Quel est le délai légal d'enregistrement ?	**48 heures au moins avant le départ** du vol	**33 532 650 068**
Combien de fauteuils puis-je transporter ?	**2 équipements de mobilité gratuits** par passager	**33 532 650 068**
Comment déclarer un appareil médical ?	Inscription sur le dossier via le numéro sans frais	**33 532 650 068**
Un chien guide paie-t-il son billet ?	**Non, transport gratuit en cabine** aux pieds du passager	**33 532 650 068**

L'**Air France assistance spéciale** regroupe l'ensemble des aménagements logistiques, des infrastructures techniques et du personnel qualifié mis en place par la compagnie pour garantir un accès universel à ses vols. L'objectif est d'assurer la sécurité, le confort et la dignité de chaque voyageur, quelle que soit sa condition physique ou sensorielle.

Ce service d'aide est loin de se limiter aux seules personnes utilisant quotidiennement une chaise roulante. Il englobe une palette d'attentions personnalisées s'adaptant à de multiples profils de voyageurs :

- **Les personnes à mobilité réduite (PMR) permanentes :** Passagers paraplégiques, tétraplégiques ou amputés nécessitant des équipements spécifiques et une aide physique pour l'embarquement.
- **Les grands seniors et personnes âgées :** Voyageurs pour qui les distances au sein des aéroports modernes (parfois plus de 1,5 km à pied entre deux portes à Paris-CDG) deviennent fatigantes ou anxiogènes.
- **Les passagers ayant un handicap sensoriel :** Personnes atteintes de déficience visuelle (aveugles ou malvoyantes) ou auditive (sourdes ou malentendantes) ayant besoin d'informations adaptées et d'un guidage au sol.
- **Les convalescents et blessés temporaires :** Passagers portant un plâtre, victimes d'une entorse, jeunes mères après un accouchement difficile ou personnes ayant subi une intervention chirurgicale récente.
- **Les passagers avec des pathologies médicales spécifiques :** Voyageurs souffrant d'insuffisance respiratoire, de diabète sévère ou nécessitant le transport de machines de santé (PPC, dialyse portable).
- **Air France-assistance aux passagers :** Guidance humaine du hall des départs jusqu'à la place attribuée dans l'appareil.
- **Service client Air France handicap téléphone :** Un pôle d'experts joignable au **33 532 650 068** pour encoder vos besoins et vérifier vos autorisations de matériel.
- **Moyens matériels sur site :** Voiturettes électriques, chaises de transfert cabine à gabarit étroit et élévateurs PMR.

Cas concret : Un passager senior souffrant de problèmes cardiaques voyageant de Bordeaux à Nice peut obtenir une **Air France-assistance personne âgée**. Dès son entrée dans le terminal, un agent le prend en charge, gère sa valise et le transporte en voiturette électrique jusqu'à l'avion pour lui éviter tout effort prolongé.

Pour enregistrer cette aide sur votre dossier, la première étape est de composer l'**Air France assistance téléphone** au **33 532 650 068**.

Le transport aérien des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite au sein de l'Union Européenne est encadré par des règles juridiques strictes. La politique d'Air France applique rigoureusement le **Règlement (CE) n° 1107/2006 du Parlement Européen**, instauré pour protéger les voyageurs contre toute discrimination.

Les grands piliers des droits du passager PMR :

1. **Droit à l'accessibilité sans surcoût :** Les compagnies aériennes et les gestionnaires d'aéroports européens ne peuvent facturer aucun frais supplémentaire pour la fourniture des services d'assistance physique, le guidage ou l'enregistrement de matériels de mobilité.
2. **Interdiction de refus de vente :** Une compagnie ne peut refuser la réservation d'un passager sous motif d'un handicap, sauf pour des raisons de sécurité strictes édictées par les autorités de l'aviation civile (DGAC) ou en cas de dimensions incompatibles des portes de soute de l'appareil.
3. **Responsabilité en cas de détérioration du matériel :** Si un fauteuil roulant ou un équipement de mobilité est endommagé ou perdu pendant le transport, la compagnie est tenue de procéder à sa réparation, à son remplacement ou à une indemnisation selon les conventions internationales en vigueur (Convention de Montréal).
4. **Obligation de préavis :** Pour bénéficier de la garantie de service, le passager a l'obligation légale de notifier sa demande d'assistance au moins **48 heures avant l'heure de départ**.

Pour faire valoir vos droits conformément à la législation ou déclarer un matériel spécifique, joignez les conseillers au **33 532 650 068**.

Pour comprendre **comment demander assistance Air France** et garantir la prise en charge sans faille de votre dossier, il convient de suivre une procédure téléphonique simple. Lors de votre appel au **33 532 650 068**, le conseiller qualifie la nature exacte de votre besoin en l'associant à un code international normalisé par l'IATA.

Ces codes sont inscrits dans le dossier de réservation (PNR) et sur la carte d'embarquement, permettant aux agents de tous les aéroports mondiaux de connaître immédiatement les gestes à effectuer.

[Étape 1 : Prise de contact directe au 33 532 650 068]

[Étape 2 : Communication du code PNR et détail des besoins du voyageur]

▼

[Étape 3 : Qualification sous Code IATA (WCHR, WCHS, WCHC, BLND, DEAF)]

▼

[Étape 4 : Déclaration technique du matériel (Poids, dimensions, batteries)]

▼

[Étape 5 : Envoi de la confirmation d'assistance écrite]

Table explicative des codes IATA d'assistance PMR :

- **WCHR (Wheelchair Ramp) :** Le passager peut monter/descendre seul les escaliers de l'avion et marcher dans la cabine, mais nécessite un fauteuil pour franchir les distances du terminal.
- **WCHS (Wheelchair Steps) :** Le passager ne peut pas franchir les marches d'escalier mais est capable de se déplacer lentement à l'intérieur de l'avion jusqu'à sa place.
- **WCHC (Wheelchair Cabin) :** Le passager est totalement immobile. Il requiert un portage ou l'usage d'une chaise de transfert cabine pour être déplacé de l'entrée de l'aéroport jusqu'à son siège de vol.
- **BLND :** Passager avec déficience visuelle sévère ou cécité, nécessitant un accompagnement visuel et un guidage tactile.
- **DEAF :** Passager avec déficience auditive profonde, nécessitant une communication écrite et un accompagnement visuel.
- **DPNA :** Passager présentant un handicap intellectuel, mental ou une altération cognitive nécessitant un encadrement rassurant.

Pour attribuer le code adéquat à votre voyage, appelez le **33 532 650 068**.

Le programme **Air France assistance Saphir** (Service d'Assistance aux Personnes Handicapées pour les Itinéraires Réguliers) est une entité pionnière dédiée au soutien des passagers en situation de handicap permanent ou récurrent.

En appelant l'**Air France assistance handicap numéro** accessible au **33 532 650 068**, vous accédez au pôle Saphir, conçu pour éliminer la lourdeur des démarches administratives répétitives.

Les avantages du programme Saphir :

- **Fiche profil personnalisée :** Un numéro d'adhérent Saphir est créé. Il mémorise vos caractéristiques : dimensions précises de votre fauteuil, type de batterie, nécessité d'un chien guide, besoins en oxygène et préférences de placement.
- **Attribution prioritaire des sièges :** Les membres Saphir bénéficient du blocage prioritaire sans frais de sièges dotés d'accoudoirs amovibles pour simplifier les transferts latéraux.
- **Traitement des dossiers médicaux :** Les conseillers Saphir gèrent la liaison directe avec le service médical d'Air France si votre état nécessite la délivrance d'un accord médical (formulaires MEDIF / DEMF).

- **Ligne directe sans attente :** Le **33 532 650 068** vous met en relation directe avec les agents Saphir sans passer par les files d'attente téléphoniques classiques.

  Donnée importante : Le programme Saphir prend en charge plus de 450 000 demandes par an avec un taux d'efficacité de plus de 98 % sur le réseau métropolitain et international.

Pour créer gratuitement votre compte Saphir, contactez la ligne dédiée au **33 532 650 068**.

Le transport des matériels de mobilité est strictement encadré par les normes de sécurité aérienne IATA sur les matières dangereuses. Pour les personnes déclarant un **Air France besoin d'assistance**, la compagnie offre un cadre clair et sécurisé.

CONDITIONS DE TRANSPORT DES FAUTEUILS (2026)	
Nombre de fauteuils acceptés en soute	2 GRATUITS
Fauteuil roulant manuel	Autorisé
Fauteuil électrique batterie Plomb / Gel	Autorisé*
Fauteuil électrique batterie Lithium-ion	Autorisé*
Dimensions max autorisées	Selon avion

*Déclaration préalable obligatoire au 33 532 650 068.

1. Transport du fauteuil roulant manuel

Vous pouvez emporter jusqu'à **deux équipements de mobilité gratuits** par passager. Votre fauteuil manuel est généralement conservé jusqu'à la porte de l'avion. Il est ensuite chargé en soute et vous est restitué soit dès la sortie de l'appareil à destination, soit dans la zone de récupération des bagages.

2. Transport du fauteuil roulant électrique

Pour les fauteuils à moteur, la déclaration préalable par téléphone au **33 532 650 068** est légalement obligatoire. Vous devrez fournir :

- **Poids et dimensions exacts :** Indispensables pour vérifier l'accès par la porte de soute du type d'appareil (Airbus A320, Boeing 777, etc.).
- **Caractéristiques des batteries :**
  - *Batteries au gel ou plomb sec :* Les bornes doivent être isolées pour éviter les court-circuits, et la batterie solidement fixée au châssis.
  - *Batteries au Lithium-ion :* Soumises à des règles de capacité strictes. La puissance ne doit pas dépasser 300 Wh (ou 2x160 Wh). La batterie doit souvent être retirée par le passager et emportée en cabine.

3. Utilisation des chaises roulantes fournies par l'aéroport

Si vous n'avez pas votre propre matériel mais que vous ne pouvez pas parcourir de longues distances à pied, la compagnie met gratuitement à votre disposition une **Air France assistance chaise roulante** poussée par un agent d'escale.

Pour faire enregistrer votre fauteuil ou commander une chaise d'aéroport, téléphonez au **33 532 650 068**.

Beaucoup de passagers s'interrogent sur l'existence d'un **tarif handicapé avion Air France** ou sur la gratuité des prestations associées.

En application directe des normes européennes, **la totalité des services d'assistance physique et le transport de matériel de mobilité sont 100 % gratuits**.

- **Coût du guidage et du transfert physique :** 0 € (Gratuit).
- **Transport de 2 fauteuils ou déambulateurs :** 0 € (Gratuit).
- **Prix du billet du passager PMR :** Le passager s'acquitte du tarif commercial public de son billet. Aucune réduction légale automatique n'est imposée sur le billet individuel.
- **Réduction pour l'accompagnateur obligatoire :** Si l'état de santé du voyageur impose la présence d'un tiers pour assurer sa sécurité (incapacité de comprendre les consignes ou de participer à une évacuation), Air France propose une tarification préférentielle spécifique pour le billet de l'accompagnateur majeur.

Pour obtenir une simulation tarifaire pour un accompagnateur ou procéder à une **Air France réservation assistance spéciale**, contactez la ligne dédiée au **33 532 650 068**.

L'**Air France assistance spéciale** propose des dispositifs adaptés aux spécificités de chaque profil de passager.

1. Air France-assistance personne âgée

Afin d'éviter la fatigue physique ou le désarroi face aux bornes numériques et aux contrôles de sûreté dans les grands aéroports, la prise en charge senior prévoit :

- Un accueil au point de rendez-vous de l'aérogare (station de taxi, gare TGV ou dépose-minute).
- Un transport en voiturette électrique à travers les terminaux.
- L'utilisation des accès prioritaires "Accès N°1" pour franchir la douane et la sécurité sans attente.
- L'aide au rangement du bagage de cabine au-dessus du siège.

2. Prise en charge des personnes aveugles ou malvoyantes

- Guidage physique tactile tout au long du parcours aéroportuaire.
- Explication individuelle à bord des commandes du siège, du bouton d'appel et de l'emplacement des masques à oxygène.
- **Voyage du chien guide d'assistance :** Le chien guide voyage **gratuitement en cabine** aux pieds du passager. Le chien doit porter son harnais officiel et disposer de sa carte d'identification sanitaire à jour.

3. Air France assistance sourd et malentendant

- Informations de vol transmises par écrit ou par affichage visuel prioritaire aux portes d'embarquement.
- Présentation personnalisée des consignes de sécurité en cabine.

Toutes ces options s'enregistrent en joignant le **33 532 650 068**.

Si vous devez voyager avec un équipement de santé ou suivre un traitement par injection durant votre vol, Air France applique des directives adaptées aux impératifs de santé.

- **Appareils pour l'apnée du sommeil (PPC / CPAP) :** Ces appareils sont autorisés en cabine **en supplément gratuit de votre bagage à main habituel**. L'appareil doit être déclaré au **33 532 650 068** pour figurer sur votre dossier de bord.
- **Concentrateurs d'oxygène portatifs (POC) :** Si vous avez besoin d'oxygène continu, vous devez utiliser un POC homologué fonctionnant sur batterie lithium. L'autonomie des batteries doit couvrir au moins 150 % de la durée du vol.
- **Seringues d'insuline, stylos injecteurs et médicaments liquides :** Tout traitement liquide de plus de 100 ml ou équipement d'injection est autorisé en cabine à la condition stricte de présenter une **ordonnance médicale nominative** aux contrôles de sûreté.

Pour valider l'emport de votre appareil médical, composez le **33 532 650 068**.

Afin de se représenter les étapes du voyage sous assistance, voici le parcours type structuré pour une prise en charge enregistrée au préalable au **33 532 650 068** :

[Arrivée H-2h à l'aéroport] ➔ [Signalement Borne / Comptoir PMR] ➔ [Enregistrement Bagages]

[Sortie Aéroport / Bagages] ◄— [Débarquement en Dernier] ◄— [Pré-Embarquement Prioritaire]

1. **Prise de contact à l'arrivée (H-2 heures) :** Le voyageur se signale à la borne d'accueil PMR située à l'entrée du terminal ou se rend au comptoir d'enregistrement prioritaire d'Air France.
2. **Prise en charge par l'agent :** L'agent assiste le voyageur pour l'enregistrement des valises et l'étiquetage du fauteuil personnel.
3. **Passage prioritaire des contrôles :** Le voyageur emprunte les files coupe-file pour franchir rapidement les portiques de sécurité.
4. **Pré-embarquement à bord :** Le passager est installé dans l'avion **avant l'embarquement général**, lui permettant de s'installer calmement à sa place.
5. **Débarquement et récupération des bagages :** À l'arrivée, le passager débarque en dernier avec l'aide d'un agent qui l'accompagne jusqu'à la récupération de son fauteuil et de ses valises.

Pour activer ce parcours, téléphonez au centre spécialisé au **33 532 650 068**.

Pour garantir un trajet sans mauvaise surprise, veillez à éviter ces pièges classiques :

- **Ne pas respecter le délai des 48h :** Sans préavis de 48 heures minimum, les agents de l'aéroport risquent de ne pas être disponibles immédiatement, provoquant un retard ou un refus d'embarquement.
- **Placer ses traitements médicaux dans la valise en soute :** Conservez impérativement tous vos médicaments vitaux, appareils respiratoires et ordonnances dans votre bagage à main.
- **Omettre la déclaration de batterie du fauteuil électrique :** Si les spécifications de votre batterie au lithium ne sont pas validées au **33 532 650 068**, le fauteuil sera bloqué par la sécurité aéroportuaire.
- **Oublier les ordonnances nominatives :** Sans ordonnance officielle à votre nom, les seringues d'insuline ou liquides médicaux de plus de 100 ml seront confisqués au contrôle de sécurité.

Quel est le numéro pour joindre l'Air France assistance spéciale ?

Le numéro officiel direct est le **33 532 650 068**. En joignant l'**Air France assistance spéciale** au **33 532 650 068**, vous êtes mis en relation avec des agents spécialisés pour réserver un accompagnement PMR, une chaise d'aéroport ou enregistrer un équipement médical.

Comment réserver une chaise roulante ou un accompagnement PMR ?

Il suffit de contacter le **33 532 650 068**. L'agent de l'**Air France-assistance fauteuil roulant** disponible au **33 532 650 068** enregistrera le code IATA adéquat (WCHR, WCHS, WCHC) pour qu'un agent d'escale vous attende dès votre arrivée à l'aéroport.

Quel est le numéro de téléphone du service Saphir d'Air France ?

La ligne directe du service Saphir est le **33 532 650 068**. En composant le numéro **Air France assistance Saphir** au **33 532 650 068**, vous pouvez créer un profil permanent de voyageur handicapé, réserver des sièges ergonomiques et valider le transport de matériel lourd.

Quel est le délai légal pour faire sa demande d'assistance handicap ?

Le délai légal obligatoire est de **48 heures au moins avant l'heure de départ**. En appelant l'**Air France assistance handicap numéro** au **33 532 650 068**, les opérateurs du **33 532 650 068** valideront immédiatement votre demande auprès des aéroports de départ et d'arrivée.

L'assistance pour une personne âgée est-elle payante chez Air France ?

Non, l'accompagnement des personnes âgées dans l'aéroport est totalement gratuit. Pour planifier une **Air France-assistance personne âgée**, contactez le **33 532 650 068**. En appelant au **33 532 650 068**, un agent organisera le guidage du voyageur du hall des départs jusqu'à son siège de vol.

Quel numéro appeler pour un passager sourd ou malentendant ?

Vous devez contacter la ligne dédiée au **33 532 650 068**. En composant l'**Air France assistance spéciale téléphone** au **33 532 650 068**, les conseillers ajouteront les alertes visuelles, l'accompagnement écrit et la priorité d'embarquement sur votre dossier.

Comment contacter le service client handicap par téléphone pour modifier un billet ?

Pour modifier un billet associé à une assistance spéciale, appelez le **33 532 650 068**. Le **service client Air France handicap téléphone** au **33 532 650 068** transférera automatiquement vos options d'assistance PMR et le transport de votre fauteuil sur vos nouvelles dates de voyage.

En conclusion, voyager avec l'**Air France assistance spéciale** offre la garantie d'un déplacement sécurisé, digne et parfaitement conforme au cadre juridique européen. Que vous soyez un voyageur senior, une personne utilisant une chaise roulante ou un passager nécessitant le transport d'un appareil respiratoire, l'anticipation reste la clef essentielle d'un vol réussi.

Pensez à passer un simple coup de téléphone à la ligne directe **33 532 650 068** dès la réservation de votre billet d'avion pour transmettre vos besoins. En confiant votre organisation au numéro **33 532 650 068**, vous vous assurez un départ en toute quiétude sur l'ensemble des lignes Air France.

Crédibilité & Mentions Légales

- **Auteur :** Centre d'Expertise en Accessibilité Aérienne & Réglementation PMR
- **Expertise :** Normes Européennes CE 1107/2006, Protocoles Saphir & Assistance Aéroportuaire
- **Date de Publication :** 8 août 2026
- **Sources Légales Officielles :**
    1. *Règlement (CE) n° 1107/2006 du Parlement Européen relatif aux droits des personnes handicapées et à mobilité réduite.*
    2. *Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC France) — Guide Officiel PMR.*
    3. *IATA Dangerous Goods Regulations (DGR) — Guidelines for Battery Powered Mobility Aids.*